



www.swiss-athletics.ch  
slv@swiss-athletics.ch

Schweizerischer  
Leichtathletik-Verband

Fédération Suisse  
d'Athlétisme

Federazione Svizzera  
di Atletica Leggera

Industriering 43  
CH-3250 Lyss

Tel: (+41) 032 387 38 00  
Fax: (+41) 032 387 38 01



*Dans le présent concept on utilise en règle générale la forme masculine;  
il va sans dire que les explications sont également valables pour les athlètes féminines*

## Concept de préparation et de sélection CE de cross-country 2006

Les 13èmes Championnats d'Europe de cross-country SPAR auront lieu  
le 10 décembre 2006 à **San Giorgio su Legnano** (ITA).

### Catégories

Les catégories suivantes seront disputées:

- Femmes; env. 8000m
- Femmes U23; env. 6000m (*pour la première fois comme projet*)
- Femmes U20; env. 4000m
  
- Hommes; env. 10'000m
- Hommes U23; env. 8000m (*pour la première fois comme projet*)
- Hommes U20; env. 6000m

Au maximum 6 athlètes par catégorie peuvent s'aligner. Les 4 meilleurs résultats (points par rang) seront pris en compte pour le classement par équipe.

### Délégation FSA / Objectifs de la Fédération

En principe la FSA envisage d'envoyer une délégation dans les catégories dans lesquelles il y a un niveau de performance international conforme.

Pour les catégories de relève (U20 & U23), les CE de cross sont la compétition idéale, pour disputer un premier championnat international. Un classement dans le deuxième tiers représente ici l'exigence minimale.

Au niveau des actifs, l'objectif de la FSA est un résultat dans la première moitié du classement!

Une participation par équipe n'est envisageable que si les meilleurs coureurs de fond de la FSA se fixent les CEC comme objectif et s'y préparent en conséquence. L'objectif minimal est un rang dans le deuxième tiers du classement par équipe.

Member of:



Partners Top Athletics:



erdgas  gaz naturel



## **Critères de sélection**

### A) Compétitions de sélection

Comme il n'y a plus de grandes compétitions de cross-country en Suisse, répondant aux exigences internationales en général et aux CE de cross en particulier, les athlètes ne peuvent se recommander pour une sélection aux CE qu'à deux cross internationaux à l'étranger:

07.11. Cross int. Wachtebeke; BEL

19.11. Cross int. Darmstadt; GER

B) La participation active aux activités de préparation, proposées par l'entraîneur national, est une partie intégrante des critères de sélection.

C) Les athlètes sélectionnés n'ont pas le droit de disputer de compétition le week-end précédant la manifestation, c'est-à-dire le 2/3 décembre 2006 (même pas sur route).

D) Seuls les membres du groupe de performance peuvent être traités et jugés spécialement par rapport à leur préparation aux CEC.

## **Sélection**

La commission de sélection procède à la sélection le 28.11.2006 sur proposition de l'entraîneur national. Cette proposition se basera sur les résultats obtenus aux deux courses de sélection, ainsi que sur l'évaluation de perspective par l'entraîneur national.

## **Annonce de candidature**

Les coureurs, qui ont une chance réelle de participer aux CE de cross 06, annonceront leur intérêt au plus tard jusqu'au 15 septembre 2006 à l'entraîneur national responsable:

Fritz Schmocker, Langenstrasse 28, 3603 Thoune [fschmocker@bluewin.ch](mailto:fschmocker@bluewin.ch) ou Fax 033 221 77 21.

Sur la base de l'évaluation de perspective de l'entraîneur national, un groupe de candidats CEC sera recruté parmi les annonces reçues. La FSA organisera, pour ce groupe de candidats, l'inscription, le déplacement et l'encadrement sur place pour les deux courses de sélection. Tous les autres athlètes sont bien sûr libres de disputer les courses de sélection individuellement et sous leur propre responsabilité.

## **Frais**

La FSA se charge des frais d'encadrement et de participation aux CEC. Les athlètes, resp. leurs sociétés, doivent également supporter une partie des frais; c'est-à-dire ils se chargent à 100% des frais de voyage aux compétitions de sélection, de même que des frais de logement et des repas, dans la mesure où ils ne sont pas pris en charge par l'organisateur.

## **Santé**

Dans la mesure où les candidats aux CEC rencontreront des problèmes de santé, ils doivent immédiatement en informer l'entraîneur national. Si l'engagement en était perturbé ou serait même remis en question, un examen par le médecin de la FSA serait obligatoire. La décision concernant l'engagement et la participation aux CE de cross sera prise par la commission de sélection en accord avec le médecin de la FSA sur la base d'examens médicaux et en fonction de tests de performance.

## **Encadrement**

L'encadrement doit permettre aux athlètes de bénéficier de conditions optimales pendant la préparation de la compétition. L'équipe d'encadrement sera composé par des entraîneurs de la FSA en tenant compte des athlètes sélectionnés.